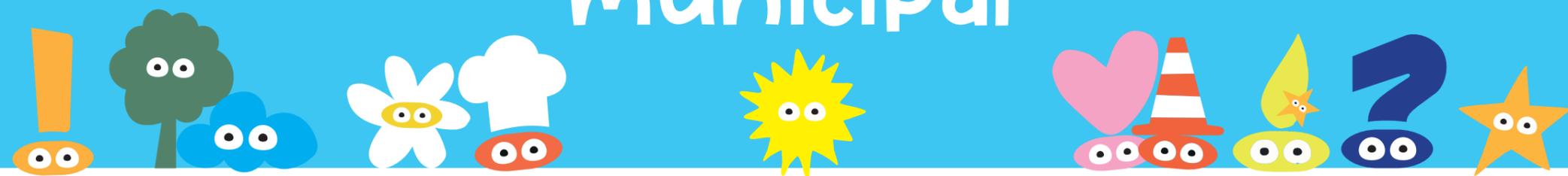


Quotient familial municipal



Quelques jours supplémentaires pour le calcul de votre quotient familial Avant le 31 décembre

Restauration
Scolaire
2023-2024

Le quotient familial municipal permet de déterminer un tarif de repas personnalisé, adapté aux revenus de chaque famille lyonnaise.

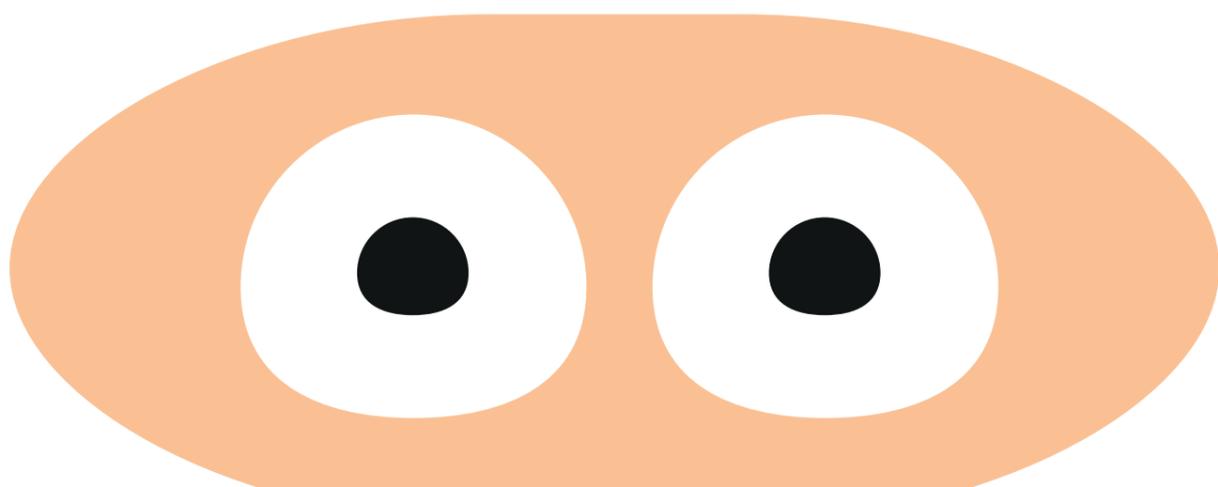
Le système de calcul est simple, il suffit de présenter le dernier avis d'imposition (avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022).

Comment faire ?

- Par internet : à partir du formulaire accessible depuis le message envoyé à toutes les familles ayant communiqué une adresse e-mail ou sur lyon.fr
- En Mairie d'arrondissement : avec le dernier avis d'imposition (avec ou sans rendez-vous selon les Mairies, se renseigner au 04 72 10 30 30)
- Par courrier postal : formulaire à imprimer sur lyon.fr et à envoyer en Mairie d'arrondissement accompagné de la copie du dernier avis d'imposition.
Formulaire également disponible en Mairie.

Attention : si vous ne faites pas procéder au calcul de votre quotient familial pour l'année 2024, le tarif maximum sera automatiquement appliqué.

Le quotient familial municipal détermine également les tarifs des activités périscolaires (*Après la classe, La Fin d'aprèm', Les Ateliers du mercredi*) et des activités de loisirs extrascolaires Hé Hop !



LYONdirect 04 72 10 30 30 •  lyon.fr